



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les gouvernements s'engagent à intensifier les actions en faveur des animaux migrateurs à la Conférence des Nations Unies sur les espèces migratrices

L'ours polaire, la baleine à bec de Cuvier, le requin-marteau et la raie manta du Prince Alfred comptent parmi les espèces migratrices qui vont bénéficier d'une meilleure protection internationale

Quito, Équateur, le 9 novembre 2014 - La onzième session de la Conférence des Parties (COP) à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) a pris fin aujourd'hui après six jours d'intenses négociations visant à définir des actions de conservation en faveur des espèces migratrices du monde entier pour les années à venir.

La Conférence, tenue pour la première fois en Amérique latine, a réuni plus de 900 délégués - un record pour la CMS - représentant les Parties, les non-Parties, les organisations intergouvernementales, les ONG et les médias, avec la participation d'un grand nombre d'éminents experts, afin de guider les efforts mondiaux pour la conservation des oiseaux, des espèces aquatiques et terrestres du monde entier.

« La Conférence de Quito a suscité un niveau d'attention sans précédent pour la Convention », a déclaré Bradnee Chambers, Secrétaire exécutif de la Convention. « Comme jamais auparavant dans l'histoire des 35 ans de la CMS, les animaux migrateurs sont devenus des vedettes mondiales pour un grand nombre de questions urgentes de notre époque. De la pollution de nos océans par le plastique aux effets du changement climatique, du braconnage à la surexploitation, les menaces qui pèsent sur la faune migratrice finiront par affecter chacun d'entre nous » a déclaré M. Chambers.

Trente-et-une propositions d'inscription de nouvelles espèces aux deux annexes de la Convention ont été approuvées afin d'améliorer le statut de conservation de ces espèces menacées. Elles comprenaient l'inscription d'un nombre record de 21 espèces de requins, raies et poissons-scies proposées par le Kenya, l'Égypte, Fidji, le Costa Rica et l'Équateur – amenant la Conférence à être surnommée la « COP des requins » dans certains milieux.

La baleine à bec de Cuvier, proposée par l'Union européenne, a été inscrite à l'Annexe I, et l'ours polaire (Norvège) a été ajouté à l'Annexe II. Pour les espèces d'oiseaux, le Bécasseau semipalmé (Équateur et Paraguay), le Bécasseau de l'Anadyr (Philippines), le Rollier d'Europe (Union européenne) et la Grande Outarde (Mongolie) ont été inscrits à l'Annexe I, tandis que la Paruline du Canada (Équateur) a été inscrite à l'Annexe II. La gazelle à front roux (Niger et Sénégal) va bénéficier d'une protection complète, tandis que la coopération internationale est recommandée pour le kob à oreilles blanches (Éthiopie) à la suite de son inscription à l'Annexe II. L'anguille européenne (Monaco) a été ajoutée à l'Annexe II.

Une rencontre ministérielle de haut niveau a eu lieu le 3 novembre, juste avant la COP, sur le thème « *Unir les droits de la nature et l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté* ». Présidé par Lorena Tapia, la Ministre de l'Environnement de

l'Équateur, ce groupe réunissait des ministres de l'environnement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, ainsi que les secrétaires exécutifs des accords environnementaux multilatéraux, les dirigeants de certaines des ONG de conservation les plus importantes au monde, ainsi que des experts clés.

« L'Équateur a proposé l'inscription d'un certain nombre d'espèces d'oiseaux et de requins pour veiller à ce qu'ils bénéficient d'une meilleure protection. En collaboration avec la communauté internationale, nous allons continuer à assurer la sécurité des déplacements pour les voyageurs de la nature », a déclaré Mme Tapia.

« Les décisions prises par les gouvernements lors de la Conférence de la CMS reflètent la prise de conscience croissante d'une responsabilité commune et partagée vis-à-vis de la protection de la faune, et prennent en compte le fait que les menaces qui pèsent sur les espèces sauvages peuvent être traitées plus efficacement à travers la coopération internationale », a déclaré Achim Steiner, Sous-Secrétaire général des Nations unies et Directeur exécutif du PNUE, qui administre la Convention. « Les accords internationaux tels que la CMS travaillent au nom des citoyens et des communautés du monde entier qui souhaitent conserver et protéger notre patrimoine naturel. Ils sont l'expression de notre engagement commun pour que la poursuite du développement humain ne se fasse pas au détriment de la nature », a déclaré M. Steiner.

Tine Sundtoft, Ministre de l'environnement de la Norvège qui a promu le classement de l'ours polaire, a déclaré : « La Norvège est profondément attachée à la conservation des ours polaires et à la poursuite de la coopération avec les États de l'aire de répartition, ainsi qu'avec d'autres pays et parties prenantes, pour parvenir à cette fin ».

L'ours polaire, le plus grand prédateur supérieur sur Terre, est affecté par le changement climatique qui a conduit à la perte de 2 millions de m² de banquise. Son inscription à l'Annexe II introduit la dimension internationale des menaces actuelles pesant sur les espèces de l'Arctique et découlant du trafic maritime et de l'exploration pétrolière, ce qui fait de cette espèce une préoccupation pour toutes les Parties à la CMS.

Trois plans d'action par espèce ont été approuvés et concernent l'argali en Asie centrale, la tortue caouanne du Pacifique et le Faucon sacré. En outre, une initiative régionale couvrant les grands mammifères migrateurs d'Asie centrale, comme le chameau de Bactriane, le léopard des neiges et l'antilope saïga, a été lancée accompagnée de la publication *Central Asian Mammals Initiative: Saving the Last Migrations* (Initiative pour les mammifères d'Asie centrale: sauvegarder les dernières migrations).

Au cours de leurs longs voyages, les oiseaux migrateurs font face à de graves menaces. Alors que l'on notait par le passé un niveau durable de piégeage au filet, un très grand nombre d'oiseaux ont été victimes du piégeage et d'abattage illégal pour la consommation et le commerce au cours de ces dernières années. Les États ont désormais convenu de prendre des mesures contre la chasse illégale.

L'adoption par les Parties à la CMS de lignes directrices mondiales visant à prévenir le risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs est une étape importante pour l'avenir. L'un des éléments clés inscrits dans ces orientations consiste à éliminer progressivement l'utilisation de munitions au plomb dans tous les milieux au cours des trois prochaines années, cela étant pleinement soutenu par les associations de chasse.

La surexploitation et le braconnage restent une menace majeure. L'initiation d'une coopération régionale, afin de mieux protéger les animaux migrateurs à travers les frontières politiques, fait partie du mandat de la Convention. La CMS joue un rôle unique dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages dans les domaines de la conservation transfrontalière, la formation du personnel local, l'application des lois et la lutte contre la fraude, ainsi que la création de moyens de

subsistance alternatifs. Les niveaux croissants de braconnage d'espèces telles que l'éléphant d'Afrique ont porté cette question sur le devant de la scène.

Pour la première fois, la menace que constituent les technologies liées aux énergies renouvelables pour les chauves-souris, les oiseaux et les cétacés était inscrite à l'ordre du jour. Des lignes directrices sur la façon dont les éoliennes, les panneaux solaires, les barrages et d'autres types de développement des énergies renouvelables peuvent être déployés de manière respectueuse pour la faune ont également été adoptées par la COP.

Dans le milieu marin, des résolutions ont été adoptées concernant les plastiques et autres débris, la culture des cétacés, la capture de cétacés vivants, et le tourisme d'observation de la faune en bateau.

Les Parties ont adopté le Plan stratégique pour la conservation des espèces migratrices, qui reflète les objectifs d'Aichi de la Convention sur la diversité biologique, afin de répondre aux exigences des Parties pour que les accords relatifs à la biodiversité travaillent davantage encore en étroite collaboration.

L'objectif du Plan est d'aider à intégrer les besoins des espèces migratrices dans les plans d'action nationaux et internationaux. Des détails sur la façon dont la CMS et la société civile devraient mettre en œuvre le Plan stratégique, y compris des indicateurs pour mesurer les progrès accomplis, seront disponibles à la COP12 en 2017.

Dans leurs observations finales, de nombreux délégués ont déclaré que la COP11 a marqué un jalon dans le développement de la Convention, qui est mieux placée que jamais pour remplir son mandat de conservation des espèces migratrices menacées.

Notes aux rédacteurs

Administré par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (également dénommée Convention de Bonn, d'après la ville allemande où elle a été signée) a tenu sa 11^{ème} Conférence des Parties (COP) à Quito, Équateur, du 4 au 9 novembre. Négociée en 1979, la CMS travaille pour la conservation d'une grande diversité d'espèces migratrices dans le monde, des oiseaux ainsi que des espèces aquatiques et terrestres. La Convention compte actuellement 120 Parties. La Conférence des Parties (COP) est l'organe de décision principal de la Convention et se réunit tous les trois ans.

L'inscription à l'Annexe I de la CMS entraîne l'obligation pour les Parties d'une protection stricte, telle que l'interdiction de tout prélèvement. L'inscription à l'Annexe II engage les pays à coordonner des mesures de conservation transfrontalières dans toute l'aire de répartition de l'espèce.

D'autres ressources liées à la COP11 de la CMS (communiqués de presse, interviews vidéo des participants de la Conférence des Parties et couverture Conférence quotidien par ENB) sont disponibles sur www.cms.int

Coordonnées

Florian Keil, Coordinateur de l'équipe commune de gestion de l'information, de communication et de sensibilisation des secrétariats PNUE/CMS et PNUE/AEWA, tél : +49 (0)228 815 2451, +(593) (0)9 934 92508 (pendant la conférence), e-mail : florian.keil@unep.org

Veronika Lenarz, Information du public, Secrétariat PNUE/CMS, tél: +49 (0) 228 815 2409; + (593) (0)9 9911 84 42 (pendant la conférence), e-mail: vlendarz@cms.int